



Le Schéma d' Aménagement et de Gestion de l' Eau : un outil de gestion locale de l'eau

SAGE
Côtières Ouest Cotentin

Le SAGE COC concilie



DIFFERENTS USAGES
(eau potable, agriculture, Industries)



PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
(Cours d'eau et Zones Humides)

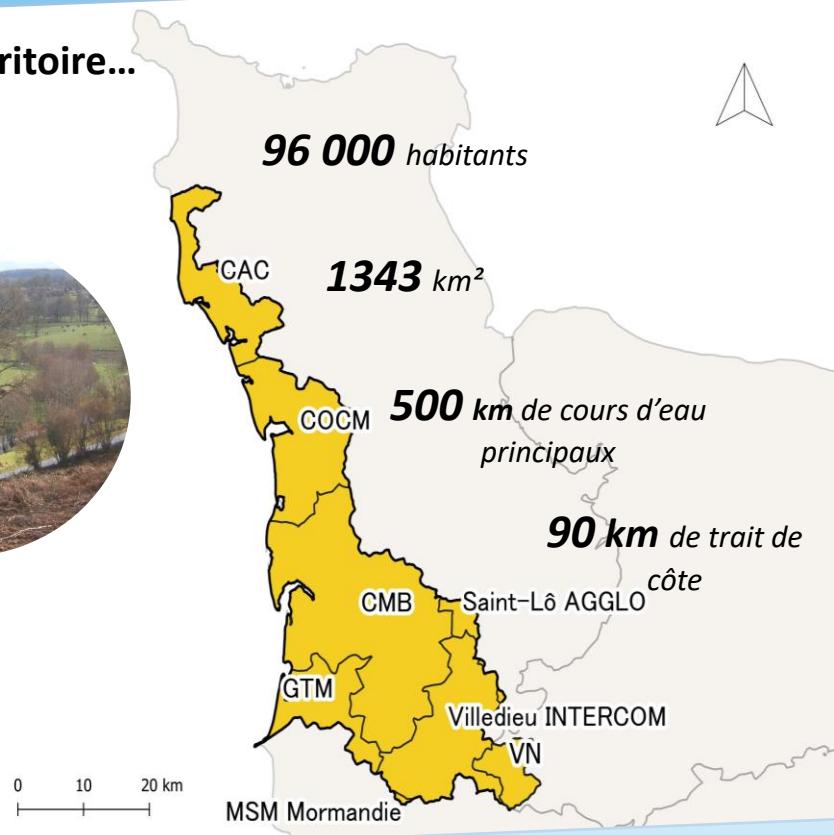


SPECIFICITE DU TERRITOIRE
(Entre bocage et mer)

Quel rôle ?

Le SAGE est un outil de planification locale de la gestion de l'eau à moyen terme (15-20 ans) visant à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

La place du SAGE COC dans le territoire...



Un territoire à enjeux...

Qui participe ?

Une démarche mobilisant les acteurs locaux (élus, usagers, associations, Etat) autour de la gestion de l'eau dans son ensemble....

MAÎTRISER la ressource en eau (qualité et quantité)

PRÉSERVER la qualité des eaux (notamment au niveau bactériologie)

SAUVEGARDER le patrimoine naturel (Natura 2000, ENS, havres et marais, faune et flore, bocage)

Les SAGE, une démarche longue à réaliser...

Connaissance du territoire

Concertation entre tous les acteurs

Communication et sensibilisation

→ Plus-value pour le territoire



Les étapes du SAGE COC

Arrêté de périmètre : 24 avril 2013

Création de la structure porteuse (le Syndicat du SAGE COC) : 4 mars 2015

Création de la CLE : 18 juin 2015

2016:
- Crédit de la cellule d'animation
- Organisation des premières commissions thématiques

2017:
- Marché public pour l'étude « Etat des lieux et diagnostic »
- Lancement de l'étude

Objectif : un SAGE élaboré pour 2023. On entre alors en phase de mise en œuvre des mesures préconisées

2010-2015

Emergence de la démarche

2016- 2022

Elaboration du SAGE :

- Etat des lieux et diagnostic
- Tendances et scénarii
- Choix de la stratégie pour le territoire
- Rédaction du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, du Règlement et de l'Evaluation Environnementale**

Etape en cours

A partir de 2023

Mise en œuvre des mesures prévues

A terme, le SAGE est composé de deux éléments :

- Un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** : c'est le « corps » du SAGE qui **définit les priorités, les objectifs** à atteindre et **les dispositifs à mettre en œuvre** pour y parvenir. Il évalue **les moyens techniques et financiers nécessaires** à sa mise en œuvre. L'ensemble des décisions administratives doit être compatible avec le PAGD de même que les documents de planification en matière d'urbanisme (PLU, SCOT et carte communale).

- Un **Règlement** : il édicte des **règles précises applicables à tous** (administration et tiers) pour une meilleure gestion de l'eau. Il se positionne en complément de la réglementation existante.

Pour nous contacter :

SAGE Côtiers Ouest Cotentin

Pavillon de la Sienne
Impasse de l'Ancienne Gare
50450 Gavray

Loïc Lecapitaine - Animateur SAGE
02.33.61.12.79 / 06.82.35.76.07
loic.lecapitaine@sage-coc.fr
www.sage-coc.fr

Nos partenaires financiers :



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

